**FAQ – Concours Déclics jeunes – Webinaire Porteurs de projets 05/01/2023**

**Edition 2023**

**QUESTIONS RELATIVES AU DOSSIER A REMPLIR :**

* Où peut-on trouver le dossier à remplir ?

Pour déposer un dossier, il suffit de cliquer sur le bouton « Déposez votre projet » sur la page du concours : <https://www.fondationdefrance.org/fr/appels-a-projets/concours-declics-jeunes-pour-les-jeunes-qui-inventent-le-monde-de-demain> Il vous faudra ensuite vous connecter sur la plateforme de la Fondation de France, puis cliquer sur « Appels à projets disponibles ». Le dossier doit être directement rempli et transmis en ligne depuis la plateforme ; les dossiers remplis sur un document et envoyés par email ne seront pas étudiés.

* Quelles informations sont-elles demandées dans le dossier ?

Son contenu est segmenté en trois grandes sections :

* Informations sur le.a candidat.e : présentation personnelle, parcours de vie, centres d’intérêt, niveau d’étude, expérience professionnelle…
* Informations sur le projet : résumé, détails des modalités d’actions prévues, bénéficiaires, partenaires identifiés ou équipe, localisation, calendrier, budget et plan de financement…
* Demande d’accompagnement méthodologique
* Combien de temps prend la rédaction du dossier ?

La rédaction du dossier peut prendre quelques jours, cela dépend des capacités rédactionnelles de chacun. Lors du remplissage du dossier en ligne, il est possible de sauvegarder les avancées et de reprendre la rédaction. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour transmettre son dossier, car la plateforme peut être un peu saturée dans les dernières heures.

* Quelle est la date limite d’envoi du dossier ?

Le dossier doit être envoyé au plus tard le 1er février 2023 à 17h, heure de Paris.

* Je suis une structure accompagnant des jeunes, puis-je les assister dans la rédaction de leurs dossiers ?

Absolument ! Les jeunes peuvent se faire aider dans la rédaction de leur dossier s’ils en ressentent le besoin.

* J’ai du mal à répondre à certaines questions par écrit, que puis-je faire ?

Les candidat.es qui auraient des difficultés à répondre par écrit à certaines questions du dossier ont la possibilité de s’enregistrer sur un fichier audio (par exemple avec un téléphone portable) d’une durée maximale de 4 minutes. Le fichier doit être envoyé par WeTransfer à boursesdeclicsjeunes@fdf.org Attention ! Cela ne les dispense pas de remplir et transmettre le dossier de candidature en ligne dans les temps. Ils peuvent indiquer « voir fichier audio » en face de certaines questions.

**QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT :**

* A qui et comment la bourse est-elle versée ?

La bourse Déclics Jeunes est une bourse personnelle, elle est donc versée directement au jeune lauréat. Elle est versée en deux fois : 70% en septembre 2023, 30% après l’envoi d’un rapport d’avancement du projet à la Fondation de France dans un délai maximum de deux ans.

* Quels frais la bourse peut-elle couvrir ?

La bourse peut couvrir tous types de dépenses liées au projet soutenu : frais de matériel, de services, de transports, valorisation du temps passé à travailler sur le projet… Cependant, cette bourse n’est pas une bourse d’étude et ne peut dans ce cadre être utilisée pour financer une année d’étude, un projet de fin d’étude, un mémoire, une thèse ou un stage.

* Comment est fixé le montant de la bourse ?

En fonction de ses besoins, le candidat demande un montant compris entre 3000€ et 8000€, et le jury final du concours décide du montant accordé au moment de l’obtention de la bourse.

* D’autres types de financements peuvent-ils s’ajouter à cette bourse ?

Absolument, la bourse Déclics Jeunes peut venir en complément d’autres financements déjà reçus, tant que le projet répond aux critères d’éligibilité. Le cofinancement n’est pas obligatoire mais encouragé.

**QUESTIONS RELATIVES AU PROJET :**

* Je suis à l’initiative d’un projet, mais celui-ci se réalise en groupe, suis-je éligible ? / Je suis à l’initiative d’un projet et je fais partie d’une association, suis-je éligible ? / Je suis à l’initiative d’un projet et je souhaite le réaliser en partenariat avec une association, suis-je éligible ?

La bourse Déclics Jeunes est une bourse personnelle, versée à un jeune à l’initiative du projet qu’il présente. Le projet peut être imaginé et réalisé en équipe, ou réalisé en partenariat avec une association. Dans ce cas, le jeune doit être à l’initiative du projet présenté, et central dans sa réalisation. Les projets portés par une structure existante (comme une association), et ne naissant pas de l’initiative du jeune ne seront pas éligibles.

* Qu’est-ce que la notion de « déclic » mise en avant par le concours Déclics jeunes ? Un projet post déclic sera-t-il éligible ?

Le concours Déclics Jeunes s’attache à soutenir un projet qui pourrait agir comme un avant/après dans le parcours du jeune lauréat : concrétisation d’un projet qui lui tient à cœur, réorientation de son parcours vers l’intérêt général, professionnalisation, pérennisation de sa structure…

* Quels sont les critères de territorialité du projet ? Les projets numériques se déroulant exclusivement en ligne sont-ils acceptés ?

Les projets peuvent se dérouler en France comme à l’étranger, sur une région ou plusieurs. Les candidats étrangers doivent résider en France et parler français couramment. Les projets numériques, comme les applications, sont éligibles.

**QUESTIONS RELATIVES A LA SELECTION :**

* Combien de projets sont-ils déposés chaque année ? Combien sont lauréats ?

Le nombre de projets reçus varie selon les années et le concours soutient entre 20 et 30 jeunes par an. A titre d’exemple, en 2022, la Fondation de France a reçu environ 280 projets pour une promotion de 29 lauréats. En moyenne, un dossier sur dix est retenu.

* J’ai déjà candidaté mais mon projet n’a pas été sélectionné, puis-je redéposer un dossier ?

Il est possible de candidater deux fois au concours Déclics jeunes. Si vous avez candidaté lors d’une édition précédente, vous pouvez redéposer un dossier cette année.

* Quand se déroule le jury final? Est-ce que le comité est déjà connu ?

Les dossiers passeront une phase de pré-sélection dont les résultats seront partagés par mail courant mars 2023. La décision du jury sera rendue fin juin 2023. Vous pouvez trouver la présentation des membres du comité ici : [Concours Déclics jeunes : pour les jeunes qui inventent le monde de demain ! - Fondation de France](https://www.fondationdefrance.org/fr/appels-a-projets/concours-declics-jeunes-pour-les-jeunes-qui-inventent-le-monde-de-demain#:~:text=Le%20concours%20D%C3%A9clics%20jeunes%20est%20cr%C3%A9%C3%A9%20en%201975%2C,Salavin-Fournier%20est%20de%20ne%20pas%20avoir%20eu%20d%E2%80%99enfant.).